

Mairie de HAYBES

08170



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

2026-058 PM

ARRÊTE MUNICIPAL

portant restrictions de circulation route de Cormont

Le Maire de la Ville de Haybes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant les travaux relatifs à l'élargissement de la route de Cormont,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux sur le domaine public,

ARRÊTE:

Article 1^{er} : Route de Cormont, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits :

- du 14 au 18 septembre 2026, entre 7h30 et 16h30 ;
- du 21 au 25 septembre 2026, entre 7h30 et 16h30 ;
- durant toute la période du 28 septembre 2026 au 2 octobre 2026.

Article 2 : Durant ces périodes, les interdictions prévues à l'article 1^{er} ne s'appliquent pas aux véhicules du chantier, des secours et des forces de l'ordre, ainsi que ceux faisant l'objet d'une autorisation municipale exceptionnelle.

Article 3 : Les dispositions prévues par le présent arrêté prendront effet à la mise en place de la signalisation réglementaire, par le service technique de la Ville, dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Messieurs le responsable du service technique et le policier municipal de la Ville de Haybes et le commandant de la gendarmerie nationale à Revin sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le responsable du SAMU à Charleville-Mézières
- M. le responsable du SDIS à Prix les Mézières
- M. le commandant de compagnie de gendarmerie à Revin

A Haybes, le 24 août 2026,
Le Maire,
Olivier Dieudonné

